

# COMMISSION DES ARBITRES

## Permanence du mardi 20 octobre 2020

Messagerie de la CDA : [arbitres@isere.fff.fr](mailto:arbitres@isere.fff.fr)

---

### • DECISIONS DE RESERVES TECHNIQUES

#### **Réserves pour fautes techniques Match Seniors D1 Poule B, du 04/10/2020 .FC ECHIROLLES 3 - VALLEE DU GUIERS 2 - SCORE FINAL : 3 / 2.**

*En référence au match noté ci-dessus, suite à une action de jeu de la 88ème minute et suivantes, deux (2) réserves techniques ont été portées à l'encontre des décisions de l'arbitre par le club du FC VALLÉE DU GUIERS 2.*

*Considérant que toutes les signatures des personnes concernées ont été apposées sur les documents du match ainsi que les rapports reçus des officiels et du club de FC Vallée du Guiers,*

#### **SUR LA FORME :**

*Les réserves techniques sont recevables.*

#### **FAITS DE JEU :**

*A la 88ème minute de jeu, le score étant de 2/2, le gardien d'Echirolles sur un botté de coup de pied de but envoie le ballon dans le dos du n°9 de la Vallée du Guiers se trouvant dans la surface de réparation. Celui-ci reprend le ballon et marque le but.*

*Suite à l'annulation du but, l'arbitre ordonne de refaire le coup de pied de but.*

*Après la reprise du jeu et dans le cours du jeu l'arbitre a été interpellé par des joueurs de la Vallée du Guiers pour porter une réserve pour faute technique, mais le ballon étant en jeu l'arbitre a laissé celui-ci se dérouler qui se conclura par un but marqué par l'équipe d'Echirolles.*

*Suite au but marqué par l'équipe d'Echirolles à la 92ème minute de jeu, le club de la Vallée du Guiers a porté 2 réserves pour fautes techniques :*

- *La première réserve pour l'annulation du but à la 88ème minute et*
- *La deuxième réserve pour refus de l'arbitre de retranscrire une réserve pour faute technique.*

#### **SUR LE FOND**

*Un joueur se trouvant à l'intérieur de la surface de réparation ne doit pas interférer directement le botté du coup de pied de but ; il peut intervenir par contre lorsque le botté est envoyé à un coéquipier du gardien après que le ballon soit en jeu.*

*Sur le match, le joueur n°9 se trouvant dans la surface de réparation interfère le ballon sur le botté du coup de pied de but et marque.*

*Donc la décision à prendre dans l'action de jeu comme citée précédemment :*

- *But refusé, coup de pied de but à refaire.*
- *Donc il n'y a pas de faute technique de l'arbitre.*

*La 2<sup>ème</sup> réserve pour refus de transcrire la réserve pour faute technique  
La demande de réserve technique doit être demandée et formulée par le capitaine de l'équipe plaignante à l'arbitre à un arrêt de jeu.  
Celle -ci pour être applicable, doit faire suite à l'arrêt du match consécutif au fait de jeu concernant la faute technique, avant la reprise du jeu ; l'arbitre doit retranscrire sur la carte d'arbitrage, mots pour mots les points dictés par le capitaine en présence de l'assistant le plus proche et du capitaine adverse.  
L'arbitre retranscrit à la fin du match sur la tablette la réserve technique en faisant signer toutes les personnes concernées.  
Sur cette rencontre, la demande de réserve technique a été faite par des joueurs pendant le cours du jeu ; l'arbitre ne pouvant pas arrêter une action de jeu en cours a laissé naturellement celle -ci se dérouler comme le stipule le règlement.  
Donc dans le cas d'espèce, il n'y a pas de faute technique d'arbitrage.*

## **DÉCISIONS :**

**La CDA dit qu'il n'y a pas de fautes techniques d'arbitrage et donne score du match acquis sur le terrain.**

**FC ECHIROLLES 3 - FC VALLÉE GUIERS 2    score final 3 – 2**

### **FORMATION ARBITRES AUXILIAIRES**

Le stage de formation des arbitres auxiliaires du district de l'Isère aura lieu à Estrablin le **4 novembre 2020 à partir de 19h30.**

Le nombre de places est limité à 30. Seuls les premiers inscrits seront pris. Une autre session de formation sera prévue au District à une date à définir ultérieurement.

Toutes les personnes intéressées doivent soumettre leur candidature par mail au district.

- **FORMATION INITIATEUR A L'ARBITRAGE**

La formation est prévue par la LAURAFoot le 30 et 31 octobre avec hébergement sur place. Mourad Brioua est inscrit à cette formation. Merci de prendre contact avec la LAURAFoot sur le maintien des modalités de cette formation.

- **NOTE AUX CLUBS**

Pour les changements d'horaire ou de modification liés à la COVID, les clubs doivent informer impérativement les officiels (arbitres, délégués) 48 h à l'avance

- **NOTE AUX ARBITRES**

Lorsqu'il n'y a pas de vestiaire qui vous est alloué pour des raisons sanitaires liées à la COVID, le match doit avoir lieu. Néanmoins, le club recevant doit au minimum fournir à l'arbitre un local pour entreposer ses affaires

- **STAGE DE RATTRAPAGE**

Un stage du test de rattrapage est prévu le **11 novembre 2020 au stade des Béthanies**, 274 route des Béthanies – 38430 MOIRANS  
Les arbitres concernés recevront ultérieurement une convocation.

## Rappel du règlement intérieur de la CDA :

Les tests sont organisés en début de saison pour l'ensemble des arbitres. En cas d'échec ou d'absence, une séance de rattrapage est organisée.

Pour les **catégories D1 / D2 / AAD1** : En cas d'échec ou d'absence, une séance de rattrapage est organisée, et en cas de nouvel échec ou absence, l'arbitre sera déclassé à la suite du rattrapage suivant les performances réalisées à l'appréciation de la Commission.

Pour les **catégories D3** : En cas d'échec ou d'absence, une séance de rattrapage est organisée, et en cas de nouvel échec ou absence, l'arbitre sera déclassé.

Pour les **autres catégories** : En cas d'échec ou d'absence, une séance de rattrapage est organisée et en cas de nouvel échec, suivant les performances réalisées, la décision de laisser poursuivre ou non l'arbitrage est laissée à l'appréciation de la CDA avec à minima :

- **12 répétitions** effectuées
- **1<sup>ère</sup> saison d'échec** : arbitrage en dernière série de district, pas de possibilité d'accession à la catégorie supérieure, 1 seul match par semaine
- **2<sup>ème</sup> saison consécutive d'échec** : examen du dossier par la CDA

Pour les cas non prévus (absences, blessures, indisponibilités...) ne relevant pas du cas de force majeure, la commission examinera les situations individuelles des arbitres concernés au cas par cas. En tout état de cause, l'arbitre n'ayant pas satisfait aux obligations de sa catégorie à la suite de son deuxième essai ou à la date du dernier rattrapage lors de la saison en cours, sera automatiquement déclassé en catégorie inférieure.

## COORDONNEES DESIGNATEURS ADULTES – JEUNES :

Pour tout contact avec les désignateurs, merci de prendre en compte les renseignements suivants :

Catégorie	NOM Prénom	Email	Téléphone
<b>D1-D2-AA District &amp; Ligue</b>	FARKAS Léo	<a href="mailto:designation.isere@gmail.com">designation.isere@gmail.com</a>	07.85.98.74.44
<b>D3-D4-D5 &amp; Féminines (District &amp; Ligue)</b>	NASRI Riad	<a href="mailto:designation2.isere@gmail.com">designation2.isere@gmail.com</a>	06.17.14.62.03
<b>Jeunes Ligue &amp; U20 District</b>	GUIRADO-PATRICO Nathan	<a href="mailto:designateur-U20-38@outlook.fr">designateur-U20-38@outlook.fr</a>	06.68.68.31.61
<b>Jeunes U17 District</b>	CUSANNO Stéphane	<a href="mailto:designateursjeunesarbitres38@hotmail.com">designateursjeunesarbitres38@hotmail.com</a>	06.46.41.36.44
<b>Jeune U15 District</b>	YUKSEL Ferdinand	<a href="mailto:designateur.U15.38@gmail.com">designateur.U15.38@gmail.com</a>	07.67.83.99.47
<b>Foot Entreprises</b>	AKYUREK Mustapha	<a href="mailto:Mustaky38@yahoo.fr">Mustaky38@yahoo.fr</a>	06.58.92.79.30
<b>Futsal</b>	GUIGON Florian	<a href="mailto:Clarisse.quigon@orange.fr">Clarisse.quigon@orange.fr</a>	06.03.90.02.44

### NOTE AUX ARBITRES

Les arbitres sont tenus de contrôler et faire vérifier aux éducateurs, les scores, remplacements, règlements locaux (éducateurs présents sur les bancs) et cartons à la

**fin du match avant signature. Les réserves sont à transcrire obligatoirement par l'arbitre contresignées par les capitaines des deux équipes.**

**RAPPEL :** Suite à la mise en place d'un logiciel informatique concernant les désignations, il est impératif de saisir **vos indisponibilités sur MyFFF 3 semaines avant la date.**

- **COURRIERS DIVERS :**

FFF /FOOT 2000 : Indisponibilités Arbitres/ Observateurs.

- **COURRIERS CLUBS**

AMS Cheyssieu : le changement d'horaire concerne la commission sportive. Le club recevant doit informer de tout changement 48 h à l'avance.

GF Nivolas : Par manque d'arbitres, nous faisons le maximum pour couvrir ces matchs dans la mesure de nos possibilités.

Tignieu-Jameyzieu : l'arbitre peut être changé par le désignateur jusqu'au samedi 10h pour diverses raisons. Celui-ci essaie de le remplacer dans la mesure du possible

- **COURRIERS ARBITRES**

**E. Fiard :** reçu justificatif d'absence au stage. Noté

**M. Djouder :** reçu certificat médical. Noté

**R. Ben Fredj :** arbitre futsal désirant arbitrer en ligue. Il faudra faire une formation non encore prévue. A voir ultérieurement avec la Ligue ou le district.

**N. Jory :** Ce n'est pas le district qui prévient l'arbitre mais le club recevant qui informe de l'horaire et du lieu du match. Voir le rappel aux clubs plus haut. Toutefois, pour ne pas être pris au dépourvu, les arbitres peuvent appeler le club recevant pour prendre les informations concernant le match.

**N. Robert :** pour les matchs en nocturne, pas de matchs après 17h les clubs doivent changer impérativement les horaires. Voir note parue sur le site du district. Pour le questionnaire en ligne, le président de la CDA prendra attache avec vous.

**ATTENTION  
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES  
TES SUR LA TOUCHE  
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.